Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du 2 9 JUIN 2007

Service instructeur

Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche N° 20/53-07

Service consulté

DIF DJU

> Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu)

Résumé: Dans le cadre du Contrat de Projets 2007/2013, il est proposé d'allouer une aide de 450 000 € à l'Etat pour la réalisation des études concernant la Construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu).

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, il est prévu la Construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu). L'Etat sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 450 000 € pour le financement des études.

L'opération relative à l'ENSCMu d'un montant total de 41 M€ sera financée :

- à hauteur de 13,5 M€ par l'Etat, hors CPER, au titre de ses obligations de propriétaire des bâtiments de l'Ecole (financement de l'intervention d'urgence, renouvellement des équipements scientifiques, démolitions, restructurations),
- à hauteur de 27,5 M€ dans le cadre du CPER, répartis comme suit :

\triangleright	Etat:	13,75 M€
	Région Alsace :	4,584 M€
	Département du Haut-Rhin :	4,583 M €
\triangleright	Communauté d'Agglomération de MULHOUSE Sud Alsace :	4,583 M€

Le Rectorat de STRASBOURG est le maître d'ouvrage pour la réalisation des études de l'ensemble de l'opération jusqu'à la dévolution des travaux.

L'Université de Haute-Alsace assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études en phase travaux et pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

Le financement des études, dont le Rectorat assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à 2,7 M€ répartis comme suit :

Etat : 1 350 000 €
Région Alsace : 450 000 €
Département du Haut-Rhin : 450 000 €
Communauté d'Agglomération MULHOUSE Sud Alsace : 450 000 €

Les études, qui seront réalisées dans un délai de deux ans, portent sur :

- la construction d'un Institut de Recherche regroupant tous les laboratoires liés à l'ENSCMu, à savoir le DPCM2 (Département de Physique et Chimie des Matériaux de MULHOUSE) et le GRE (Gestion des Risques et Environnement).
- la construction d'une extension des locaux d'enseignement de l'ENSCMu pour tenir compte de l'augmentation des tailles des promotions et pour permettre la mise en place d'une formation trinationale,
- la restructuration des locaux de l'ENSCMu pour transformer en locaux d'enseignement les locaux actuellement affectés à la recherche ainsi que la mise en conformité et en sécurité de l'ensemble des bâtiments existants.

Concernant le volet « Enseignement Supérieur et Recherche », le Conseil Général participera au financement des opérations du CPER à hauteur de 11,246 M€, dont 4,583 M€ pour l'opération « ENSCMu ». L'autorisation de programme correspondante a été inscrite au Budget Primitif 2007.

En conclusion, je vous propose:

- d'accorder à l'Etat (Ministère de l'Education Nationale Rectorat de STRASBOURG) une aide de 450 000 € pour le financement des études concernant la construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu) dans le cadre du CPER 2007/2013,
- de prélever le montant correspondant sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 90227, nature 20411, fonction 23 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention avec l'Etat précisant les modalités de versement de l'aide départementale, jointe en annexe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Université de Haute Alsace

Construction d'un Institut de Recherche et Extension-Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu)

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre:

l'Etat, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par M. le Préfet de la Région Alsace, assisté de M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg,

et

le Département du Haut-Rhin représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 29 juin 2007,

il est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1er - Objet de la présente convention.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation du Département du Haut-Rhin au financement des études préliminaires, des études d'avant projet global, des études de projet et de l'assistance à la passation des contrats de travaux de l'opération de construction d'un Institut de Recherche et d'Extension-Restructuration de l'ENSCMu.

ARTICLE 2 – Périmètre des études et travaux.

Les études portent :

- sur la construction d'un Institut de Recherche regroupant tous les laboratoires liés à l'ENSCMu, à savoir le DPCM2 (Département de Physique et Chimie des Matériaux de Mulhouse) et le GRE (Gestion des Risques et Environnement),
- la construction d'une extension des locaux d'enseignement de l'ENSCMu pour tenir compte de l'augmentation des tailles des promotions et pour permettre la mise en place d'une formation trinationale,
- la restructuration des locaux de l'ENSCMu pour transformer en locaux d'enseignement les locaux actuellement affectés à la recherche ainsi que la mise en conformité et en sécurité de l'ensemble des bâtiments existants.

ARTICLE 3 - Montant de la participation

L'opération d'un montant total de 41 M€ est financée :

- à hauteur de 27,5 M€ dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013
- à hauteur de 13,5 M€ par l'Etat, hors CPER, au titre de ses obligations de propriétaire des bâtiments de l'Ecole (financement intervention d'urgence, renouvellement des équipements scientifiques, démolitions, restructurations...)

L'opération relative à l'Ecole de Chimie de Mulhouse est inscrite au CPER 2007-2013 à hauteur de 27,5 M€ comme suit :

- Etat : 13,75 M€

- Région Alsace : 4,584 M€

- Département du Haut-Rhin: 4,583 M€

- Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace : 4,583 M€

Le Rectorat est le maître d'ouvrage pour la réalisation des études de l'ensemble de l'opération jusqu'à la dévolution des travaux.

L'Université de Haute-Alsace assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études en phase travaux et pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

Le financement des études dont le rectorat assure la maîtrise d'ouvrage, objet de la présente convention et dont le détail prévisionnel figure en annexe 1, s'élève à 2,7 M€.

En application de la ventilation financière entre les co-financeurs prévue au CPER 2007-2013 pour l'opération, le financement de ce montant de 2,7 M€ se repartit comme suit :

- Etat :	1 350 000 €
- Région Alsace :	450 000 €
- Département du Haut-Rhin :	450 000 €
- Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace :	450 000 €

ARTICLE 4 - Modalités de versement de la participation

La participation forfaitaire du Département du Haut-Rhin, au titre de la présente convention, sera versée à l'Etat selon l'échéancier joint en annexe 2, sur production des justificatifs concernant les différentes phases d'études.

ARTICLE 5 – Délai de réalisation

L'Etat s'engage à réaliser l'ensemble des études et travaux, objet de la présente convention dans le délai maximal de deux ans à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 - Résiliation de la convention.

Hormis le cas de force majeur justifié, l'inobservation du délai prévu au précédent article entraînera la résiliation de la convention ; la partie de la participation correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée par le Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 7 - Reversement de la participation.

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, le Département du Haut-Rhin pourra demander le reversement des sommes irrégulièrement utilisées.

ARTICLE 8 - Actions de communication.

Les actions de communication relatives à l'opération devront mentionner la participation du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 - Comptable assignataire.

Le comptable assignataire des dépenses relatives à la participation du Département du Haut-Rhin est le Payeur Départemental pour le Conseil Général du Haut-Rhin.

Fait à Strasbourg, le

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin Le Préfet de la Région Alsace

Charles BUTTNER

Jean-Marc REBIERE

Annexe 1

Université de Haute Alsace

Construction d'un Institut de Recherche et Extension – Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse

Budget prévisionnel des études préliminaires, d'avant-projet global, de projet et de l'assistance à la passation des contrats de travaux

Montants en € TTC

Etudes préliminaires:

- Programme	65 000,00
- Etudes complémentaires	35 000,00
(sol, amiante, structures)	

Total 100 000,00

Concours de maîtrise d'œuvre :

- Indemnités concurrents	180 000,00
- Frais divers	20 000,00
(publicité, indemnités jury)	

Total 200 000,00

<u>Honoraires de marché de maîtrise d'œuvre</u>

- Esquisse	80 000,00
- APS	300 000,00
- APD	550 000,00
- Projet études	680 000,00
- EXE	250 000,00
- ACT	240 000,00

Total 2 100 000,00

Autres honoraires

- Contrôle technique	70 000,00
- Coordination sécurité et	30 000,00
protection de la santé	
- ordonnancement pilotage	60 000,00
coordination	

Total 160 000,00

Provision pour révision de prix et aléas divers

140 000,00

Annexe 2

CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007 - 2013

Université de Haute Alsace

Construction d'un Institut de Recherche et Extension – Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse

Etudes préliminaires, d'avant-projet global et de projet, dévolution des travaux

Echéancier des paiements des participations

		Participations en €		
Phases	Dates prévisibles	Région Alsace	Département du Haut-Rhin	Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud- Alsace
Approbation APS	Janvier 2008	135 000,00	135 000,00	135 000,00
Approbation APD	Mai 2008	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Approbation projet	Septembre 2008	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Dévolution des travaux	Janvier 2009	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Totaux		450 000,00	450 000,00	450 000,00